

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE PLOUIGNEAU

Centre Communal d'Action Sociale de PLOUIGNEAU

*_*_*_*_*_*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à neuf heures trente, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame HUON Joëlle.

Etaient présents :

Mmes HUON Joëlle, COLAS Odette, GUYOMARC'H Jeanne LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, Mrs DELEPINE Johny, DUVAL Daniel, JAOUEN Michel et SIMON Alain.

Date de convocation

03 Février 2023

Absents : Mmes LE HOUÉROU Rollande, RABANY Fabienne et LE TUPPE Christophe.

Excusé : M. ARSON Guillaume

Pouvoirs : Mmes BURLLOT Maëla à Mme LE GOFF Brigitte, QUÉRÉ Monique à M. SIMON Alain, MM. BOUDROT Christophe à Mme HUON Joëlle et JOUËTRE Robert à Mme GUYOMARCH Jeanne

Nombres de membres

En exercice : 17
Présents : 09
Votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme LE GOFF Brigitte

Rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2023 CCAS

Réf 2023-01

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les communes de 3500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'administration dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, avec la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Affiché le

ID : 029-200083202-20230210-D202301-DE

Dans ce cadre légal, les orientations générales du CCAS pour son projet de budget primitif 2023 sont précisément définies dans le rapport annexé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif du CCAS et s'appuyer sur un rapport,

CONSIDERANT que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2023,

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif 2023 du CCAS.

Pour extrait conforme
A Plouigneau le 14/02/2023

La Présidente du CCAS
Mme HUON Joëlle



Centre Communal d'Action Sociale de PLOUIGNEAU

Rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Bilan de l'année 2022

La crise sanitaire, qui a débuté en 2020, s'est poursuivie en 2021 et a continué à impacter l'activité économique et sociale en 2022. A titre indicatif, lorsque nous avons interrogé les habitants, en mars dernier, dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), 72% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient préoccupées par la crise sanitaire.

Le premier trimestre de l'année 2022 a été marqué brutalement par le conflit en Ukraine - aux portes de l'Europe- qui a donné lieu à une forte mobilisation des habitants, du CCAS et de nombreux bénévoles, ce qui a permis très rapidement de faire partir des convois en direction de ce pays meurtri, mais aussi d'accompagner au quotidien les réfugiés arrivés sur la commune, illustrant ainsi ce que peut être une solidarité concrète.

Contrairement à ce que nous avons pensé initialement – et ceci illustre l'impact de la crise sanitaire – nous n'avons pas pu, une nouvelle fois, organiser le repas des anciens « en présentiel » et avons dû nous résoudre encore une fois à adopter la formule « repas à emporter » ou « repas à livrer ». Fort heureusement, ce choix a été approuvé par les bénéficiaires, dont le nombre a été plus élevé que l'année précédente : 252 repas ont été emportés et 111 repas livrés à domicile par les élus, soit un total de repas de 363.

Le cadeau de Noël offert aux personnes hébergées en structure a pu aussi être distribué, ce qui témoigne de l'attention que le CCAS entend continuer à porter aux personnes âgées.

La collecte alimentaire qui a été effectuée en novembre dernier a été satisfaisante et devrait nous permettre de faire face aux besoins alimentaires du 1er semestre 2023, mais guère au-delà. Cette collecte a permis néanmoins aux bénévoles qui l'ont effectuée de mesurer la « préoccupation » des consommateurs face à la crise économique, autre signal d'alerte.

La contribution du CCAS à l'opération « Quartiers d'hiver », développée par la médiathèque communale, a permis à de nouveaux usagers de nouer des liens avec la médiathèque, mais aussi de se sentir moins seuls au cours de l'hiver 2021/2022.

Des colis alimentaires ont été distribués au moment des fêtes de fin d'année aux personnes les plus fragiles qui ont bénéficié également de chèques cadeaux.

Face aux tensions persistantes dans le domaine du logement, à Plouigneau comme ailleurs, nous avons essayé de porter et de défendre auprès des bailleurs sociaux, la situation des personnes et des familles les plus en difficulté.

Enfin, nous avons continué, dans le cadre de la mission du CCAS, à accompagner les publics les plus fragiles – quels qu'ils soient - par un soutien administratif et de proximité, l'octroi de secours et d'aides ponctuelles, mais aussi par des mises en lien avec les différents acteurs sociaux qui interviennent sur notre commune.

Les perspectives pour l'année 2023

Nous abordons l'année 2023 dans un contexte qui s'est dégradé : les effets de la crise sanitaire sont toujours présents, la guerre en Ukraine a provoqué un climat relativement anxiogène, l'inflation s'est accrue depuis quelques mois et risque fort de gonfler les chiffres de la précarité, tant le quotidien devient difficile pour certaines catégories sociales qui ne parviennent plus à « joindre les deux bouts », en raison notamment de l'augmentation des prix des produits de première nécessité, du prix de l'énergie et du carburant, indispensable pour assurer la mobilité des personnes en zone rurale. Les prochaines factures d'électricité sont attendues avec anxiété par nombre de ménages. La fréquentation du Secours Populaire et des « Restos du Cœur » est en hausse, ce qui montre bien que le danger de précarisation est bien là. L'analyse effectuée sur les notifications reçues d'EDF en 2022, sur Plouigneau, montre que 30 personnes ont été en difficulté de paiement ou ont subi des réductions de puissance ou des coupures d'électricité. Ce chiffre, en certaines circonstances, peut être considéré comme un indicateur de précarité et annonce déjà les menaces qui pèsent sur 2023.

Lorsque nous avons demandé aux habitants de Plouigneau, dans le cadre de l'ABS, au 1^{er} trimestre 2022, quel était leur état d'esprit, en lien avec la crise sanitaire, voici quelles étaient leurs réponses (plusieurs réponses étaient possibles) : serein (12%), optimiste (21%), fatigué (57%), exaspéré (22%), inquiet (27%). Ces réponses, à nos yeux, auxquelles s'ajoutent les constats indiqués ci-dessus, doivent être considérées comme des signaux d'alerte et cette « fatigue » exprimée, qui a donné lieu à de nombreux travaux de recherche, laisse entrevoir la vie quotidienne de personnes en souffrance qui « en appellent à un autre monde ».¹

Fort heureusement, des leviers d'action existent, mais il nous semble essentiel, à l'aube de l'année 2023, d'affirmer fortement la nécessité de renforcer, plus que jamais, la solidarité et la proximité avec les publics les plus fragiles : c'est un devoir et une exigence collective que nous devons partager avec tous les citoyens de Plouigneau.

L'action du CCAS se déploiera donc, en 2023, dans un contexte lourd de menaces de toutes sortes qui exigeront de cette instance une réelle adaptabilité pour répondre aux besoins des personnes les plus fragiles, dont le nombre risque d'augmenter. Cette adaptabilité reposera sur les ressources disponibles, qu'elles soient internes au CCAS ou qu'elles soient partenariales, avec toujours le souci d'accompagner les usagers dans la résolution de leurs difficultés.

La finalisation de l'analyse des besoins sociaux nous permettra de définir ensemble les orientations de notre politique sociale pour les années à venir.

Au plan budgétaire, si la majorité des actions du CCAS se situeront dans la continuité des actions de l'année écoulée (fonctionnement administratif du CCAS, repas annuel, cadeau de Noël des personnes hébergées, Quartiers d'hiver, aides et secours ponctuels aux personnes en difficultés...), il nous faudra probablement faire face aux besoins de nouveaux usagers, mais aussi commencer à intégrer les attentes exprimées dans le cadre de l'ABS.

Il est proposé au conseil, après en avoir débattu de prendre acte de ces propositions d'orientations budgétaires.

¹ Romain Huet, *De si violentes fatigues, les devenirs politiques de l'épuisement quotidien*, Presses Universitaires de France, 2021.